



BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
de tuyaux thermoplastiques et accessoires, TRA BB 651,
à l'entreprise

Martens kunststoffen

Postbus 30, NL - 4900 AA Oosterhout,

pour la production de

**Tubes en PVC pour les branchements et les collecteurs
d'assainissement enterrés sans pression, groupe de dimensions 1
(110-200mm) et 2 (250-400mm), classe de rigidité SN2, SN4 et SN8**

fabriqués dans l'unité de production

Martens kunststoffen

Postbus 30, NL - 4900 AA Oosterhout,

en conformité avec

**les PTV 1005 et la norme NBN EN 1401 « Systèmes de canalisations en plastique
pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression -
Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) »**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions. L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré. La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-651-658-1401.P D1-2-658-2589 | Valable du 01-03-2017 au 28-02-2020

Délivré à Bruxelles, le 3 mars 2017.



ir. B. De Blaere,
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES
TÉL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



Annexe au certificat BENOR
BB-651-658-1401.P D1-2-658-2589

**Tubes en PVC pour les branchements et les collecteurs
d'assainissement enterrés sans pression, groupe de dimensions 1 (110-
200mm) et 2 (250-400mm), classe de rigidité SN2, SN4 et SN8**

Version 1 du 3 mars 2017

Martens kunststoffen PVC			
TYPES FAISANT PARTIE DE CE CERTIFICAT			
<u>Diamètre extérieure (mm)</u>	<u>Épaisseur de paroi SN2/SDR51 (mm)</u> (UD*)	<u>Épaisseur de paroi SN4/SDR41 (mm)</u> (UD*)	<u>Épaisseur de paroi SN8/SDR34 (mm)</u> (UD*)
Groupe de dimensions 1:			
110	-	3,2 – 3,8	3,2 – 3,8
125	-		3,7 – 4,3
160	3,2 – 3,8	4,0 – 4,6	4,7 – 5,4
200	3,9 – 4,5	4,9 – 5,6	5,9 – 6,7
Groupe de dimensions 2:			
250	4,9 – 5,6	6,2 – 7,1	7,3 – 8,3
315	6,2 – 7,1	7,7 – 8,7	9,2 – 10,4
400	7,9 – 8,9	9,8 – 11,0	11,7 – 13,1
Marquage (imprimé sur le tube, durable à l'usage):	Martens – PVC-U – diamètre x épaisseur de paroi – SN2 ou SN4 ou SN8 – BENOR – EN1401 – U*-RIOOL-EXT-EGOUT ou UD*-RIOOL-EGOUT – date de production * U: code de zone d'application destinés à être utilisés pour les branchements et des collecteurs d'assainissement enterrés sans pression à l'extérieur de la structure du bâtiment * UD: code de zone d'application destinés à être utilisés pour les branchements et des collecteurs d'assainissement enterrés sans pression aussi bien à l'intérieur de la structure du bâtiment qu'à l'extérieur de celle-ci		

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 3 mars 2017.



ir. B. De Blaere,
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.